Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres. Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, ...) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédits d'impôts, ...). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle	Effort d'Investissement €	Economies	Rapidité du retour sur investissement	Crédit d'impôts % (voir aussi votre centre des impôts local et/ou www.impots.gouv.fr)
- Envisager la pose de volet roulant PVC (épaisseur tablier > 12mm). Choisir des coffres de volets roulants isolés, en portant une attention particulière à la solidité du support recevant le coffre.	161	EEE		*	30 % des dépenses TTC (subventions déduites - hors main d'œuvre) facturées et payées entre le 30/09/2015 et le 31/12/2017. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge. Dans la limite d'un plafond par m² de 100€ TTC en cas de parois isolées par l'intérieur (Volets isolants caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé. R > 0.22 m².K/W).
- Envisager une isolation par l'intérieur.	111			*	30 % des dépenses TTC (subventions déduites) facturées et payées entre le 30/09/2015 et le 31/12/2017. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge. Dans la limite d'un plafond par m² de 100€ TTC en cas de parois isolées par l'intérieur (R = 3,7 m² K/W).
- Remplacem ent des portes simples en bois opaque pleine non isolées par des portes opaque pleine isolées.	162	€€€	*	**	30 % des dépenses TTC (subventions déduites - hors main d'œuvre) facturées et payées entre le 30/09/2015 et le 31/12/2017. Le montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt est plafonné à 8000€ pour une personne seule et 16000€ pour un couple soumis à imposition commune. Somme majorée de 400€ par personne à charge (Ud = 1,7 W/m².K).

Légende Economies

: moins de 100 € TTC/an

: de 100 € à 200 € TTC/an

•••: de 200 à 300 € TTC/an ••••: plus de 300 € TTC/an Effort d'investissement

€: moins de 200 € TTC €€: de 200 € à 1000 € TTC €€€: de 1000 € à 5000 € TTC

€€€€: plus de 5000 € TTC

Rapidité du retour sur investissement

••••: moins de 5 ans

•••: de 5 à 10 ans

••: de 10 à 15 ans •: plus de 15 ans

Commentaires: Aucun

Art. L. 134-3 — IV Le diagnostic de performance énergétique n'a qu'une valeur informative. L'acquéreur ou le locataire ne peut se prévaloir des informations contenues dans ce diagnostic à l'encontre du propriétaire.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste eie.asp

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! voir www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.developpement-durable.gouv.fr

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT 17 rue Borel 71100 CASTRES

Référence du logiciel validé : WinDPE

Référence du DPE : Logement 6.1

Diagnostic de performance énergétique Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en evaluer la consommation énergétique. En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifié (diagnostiqueurs application developpement-durable gouv fr).

Données d'entrée et valeurs renseignées	s renseignées
Département : DROME Nombre	Nombre de logements du bâtiment (le cas échéant) : 1
Altitude (m): 126	Puissance électrique souscrite (le cas échéant) :
Type de bâtiment : Habitation (parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	Surface des capteurs photovotaïques (m²) (le cas échéant) :
Année de construction : De 1948 à 1974 Producti	Production d'électricité par une micro-éolienne (le cas échéant) :
Surface habitable (m²): 76.32	Ville réseau de chaleur (le cas échéant) : Nom du réseau :
Hauteur moyenne sous plafond (m): 2.50	

PC Circulations communes sans ouverture directe sur 25.04 51.3 25.04 101.38 Non 22		l totale isolé	Nom Type Surface Surfa	Locaux non chauffes
Non	77.	isolé	Local	
		chauffé	Surf. /local	
Non	isolé	chauffé	Local	

Planchers bas	bas									
Surface	Type	Isolé	Epaisseur	Année des	Périmètre	Type	Inertie	Locaux non	Surface	Isolé
)	TOTAL CO.			6			e e e e e e e e e e e e e e e e e e e			C1000000000000000000000000000000000000
(m,)			isol. (cm)	travaux	plancher	isolation	lourde	chauffés/Mitoyenneté	(m ²)	
				disol				The second secon		
				troor.	(III)					

Planchers h	haut									
Surface	Туре	Type	Isolé	Epaisseur	Année	Type	Inertie	Locaux non	Surface	Isolé
(m ²)		toiture		isol. (cm)	travaux	isolation	lourde	chauffés/Mitoyenneté	(m ²)	
					d'isol.			Ä	3	

Murs									
Surface	Туре	Epaisseur	Isolé	Eaisseur.	Année	Type	Inertie	Locaux non	Surface
(m^2)		(cm)		Isol. (cm)	Travaux	isolation	lourde	chauffés/Mitoyenneté	(m ²)
					d'isolation				
29.10	Murs en béton banché	30	Non			Non isolé	Oui	Paroi extérieure	
22.00	Murs en béton banché	30	Non			Non isolé	Oui	PC	22
Portes									

	1.94	(m²)	Surfa	
	Porte opaque pleine isolée toute menuiserie		Surface Type de porte	
	U	dormant	Largeur	
intérieur	Au nu	menuiserie	Localisation	
	Sans retour		Retour isolant	
banché	Mur 2 - Murs en béton		Mur affilié	
	PC	chauffés/Mitoyenneté	Lосацх поп	
	22	(m²)	Surface	
	Non		Isolé	

Fenêtres	Ġ.											
Surf.	Menuiserie	Larg.	Local.	Retour	Type paroi	Etanch.	Type vitrage	Angle	Æp.	Remplis-	Fermetures	Orient.
(m ²)		dormant	Menuise	isolant		(joint)		ı	Lame			
			rie									
2.36	Menuiserie	5	Au nu	Sans	Fenêtres	Avec	Simple vitrage	Vertical			Jalousie accordéon	Ouest
	bois ou bois		intérieur	retour	battantes		1					
	métal											
2.88	Menuiserie	5	Au nu	Sans	Fenêtres	Avec	Simple vitrage	Vertical			Jalousie accordéon	Ouest
	bois ou bois		intérieur	retour	battantes							
	métal											
6.18	Menuiserie	S	Au nu	Sans	Portes-fenêtres	Avec	Simple vitrage	Vertical			Jalousie accordéon	Ouest
	bois ou bois		intérieur	retour	battantes avec							
	métal				soubassement							
2.14	Menuiserie	υı	Au nu	Sans	Fenêtres	Avec	Simple vitrage	Vertical			Jalousie accordéon	Est
	bois ou bois		intérieur	retour	battantes							
	métal											
1.81	Menuiserie	S.	Au nu	Sans	Fenêtres	Avec	Simple vitrage	Vertical			Jalousie accordéon	Est
	bois ou bois	·	intérieur	retour	battantes							
	métal											

Masques	Avancée	Rapport	Obstacle	Hauteur	Mur affilié	Simple/Dou	Locaux non	Surface	Isolé
proches		Balcon/Baie	d'environnem	angle (°)		ble	chauffés/mitoyenneté	(m²)	
			ent						
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple	Paroi extérieure		
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple	Paroi extérieure		
Baie en	2m<=		Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple	Paroi extérieure		
fond	<3m		•						
balcon ou									
fond et									
flanc									
loggias									
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple	Paroi extérieure		
Aucun			Aucun		Mur 1 - Murs en béton banché	Simple	Paroi extérieure		

Nº de mur	Autre partie	Longueur PT
		(m)
Mur 2 - Murs en béton banché	Porte 1 - Porte opaque pleine isolée toute menuiserie	5.2
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 1 - Menuiserie bois ou bois métal	6.2
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 2 - Menuiserie bois ou bois métal	6.8
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 3 - Menuiserie bois ou bois métal	7.47
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 4 - Menuiserie bois ou bois métal	5.94
Mur 1 - Murs en béton banché	Fenêtre 5 - Menuiserie bois ou bois métal	5.7

100	X	trappe	trappe	Ventilation naturelle par conduit
avec joint		ou cheminée sans	et cheminée sans	Renouvellement d'air par
% fenêtre	Autres cas	Fenêtres sans joint Autres cas	Fenêtres sans joint	
				Renouvellement d'air

E actent of Three Hittence	нет итительсь								
Equipement	Equipement d'intermittence		Chauffage			Régulation pièce par pièce	ce par pièce	Système	
Absent			Central individuel	riduel		Avec		Radiateurs	
Chauffages									
Surface (m ²)	Type	Energie	Température	Année	Chaudière bois	Puissance	Puissance	Régulation	Régulation
	générateur					nominale (Kw) veilleuse	veilleuse		d'installation
76.32	Réseau de	RCU				18		Non	Radiateur eau
	chaleur								chaude sans

	Chauffages (suite)					
	Type d'émetteur	Type de distribution	Volume hab.	Nbre radiateur		
				gaz		
	Autres équipements	Collectif Moyenne ou	Oui			
,		basse température				
~,		(<65°) isolé				
-,						

robinet thermostatique

PROFE ANNUALISM OF A BUILDING PARK OF A WAY COME COMMON AND THE COMPANY	Туре de
	Туре
THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PARTY O	Localisation
The second secon	Volume du
AND AND THE RESERVE AND THE CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	Energie
THE PARTY OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH	Fonctionnement
THE PROPERTY OF THE PARTY AND THE PARTY THE PARTY WAS A RECOVER THE PARTY OF THE PA	Type de
######################################	Ancienneté
n et a retrouvervarrustrativervas patrantumanamentalismentalismentalismentalismentalismentalismentalismentalism	Puissance
The state of the s	Classe bois

Type de climatisation	Luge en immendie			
		Ou surface en (m²)		% de surface climatisée
			efroidissements	Climatisations - Refroidissements
			The strength Wildelings	Aucun
Air		Ancienneté		Solaire
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O		To the state of th		Ecs (suite)
The state of the s				
	chaleur	c	contiguës	chaleur
	Réseau de	F	Collectif isolé Pièces non	Réseau de
chaudière nominale		ballon (en litre)	d'installation	production

Explications personnalisées sur les éléments pouvant mener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à u	sage principal	l d'habitation				
	DPE pour ui	ı immeuble	Appartement	DPE non réa	ılisé à l'immeu	ble	
	ou une maiso	on	avec système				
	individuelle		collectif de				Bâtiment ou
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Appartement systèmes ind chauffage et production of collectifs et é comptages in Bâtiment construit avant 1948	ividuels de de l'ECS ou quipés de	Appartement avec système collectif de chauffage ou de production d'ECS sans comptage individuel	partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à		X		
Utilisation des factures	X		l'immeuble	X		X	X

 $Pour plus \ d'informations: \underline{www.developpement-durable.gouv.fr}, rubrique \ performance \ \acute{e}nerg\acute{e}tique \ \underline{www.ademe.fr}$



AGENCE DU

DIAGNOSTIC IMMOBILIER

RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier : NAPOLEON-190613

Date de création : 27/06/2019 Date de la visite : 07/06/2019

Heure d'arrivée : Temps passé sur site :

B - Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

Localisation du (ou des) bâtiment(s) :

Adresse (n°, type de voie, voie ou lieu-dit, code postal et commune) :

7, rue Frédéric Chopin 26000 VALENCE

Département : DROME Bâtiment et escalier : N° d'étage : 3ème Etage

N° de lot(s), le cas échéant : 43 Date de construction : Après 1960 Références cadastrales : AZ 66

Informations collectées auprès du donneur d'ordre : Traitements antérieurs contre les termites :Non Présence de termites dans le bâtiment :Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis

de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s): Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Nature : Appartement Nbre de niveaux : 1

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...): 1

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court

terme: Inconnue

C - Désignation du client

Nom, prénom : Mr et Mme NAPOLEON François

Adresse: 10, rue Maurice Utrillo 26300 BOURG DE PEAGE

Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) :

Propriétaire de l'immeuble

autre, le cas échéant -

préciser :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom du demandeur (et qualité du donneur d'ordre : propriétaire ; gestionnaire, agence,...) : CAP CONSEIL -

Maître Valérie LIOTARD

Adresse: 5, rue Jean Bertin - CS80104 26904 VALENCE CEDEX 9

Nom et qualité de la (des) personne(s) présente(s) sur le site lors de la visite (et raison sociale, le cas

échéant): Maître BERTHOLIER

D - Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

Société : ADI – Cabinet Alex MORENO Nom du technicien : MORENO Flavien Adresse : Le Mazel – 07460 - Banne

SIRET: 82084455300017

Désignation de la compagnie d'assurance : ALLIANZ IARD - 5C Esplanade Charles DE GAULLE - 33000 -

BORDEAUX

N° de contrat et date de validité : 55994262

Certification de compétence N°C041-SE05-2016 délivré par et le : Qualit'Compétence

E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Entrée	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Séjour	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Salon	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Couloir	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Rangement	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Salle de bains	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
W.C.	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Cuisine	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Cellier	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation
Chambre 1	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Chambre 2	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Balcon	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indices d'infestation.
Cave	Eléments de construction (Ensemble des sols, murs, plafonds et éléments en bois visibles et accessibles constituant le local au jour de la visite)	Absence d'indice d'infestation

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

F – Catégorie de termites en cause (termite souterrain, termite de bois sec ou termite arboricole)

BATIMENTS et parties de INFESTATION (Indices, nature) bâtiments visités (1)	
Entrée	Absence d'indice d'infestation de termites
Séjour	Absence d'indice d'infestation de termites
Salon	Absence d'indice d'infestation de termites
Couloir	Absence d'indice d'infestation de termites
Rangement	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Absence d'indice d'infestation de termites
W.C.	Absence d'indice d'infestation de termites
Cuisine	Absence d'indice d'infestation de termites
Cellier	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Absence d'indice d'infestation de termites
Balcon	Absence d'indice d'infestation de termites
Cave	Absence d'indice d'infestation de termites

⁽¹⁾ Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

G - Identification des parties du bâtiment n'ayant pas pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Aucun	

I - Constatations diverses

Aucune.

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est dont pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

⁽c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

J – Moyens d'investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles. Examen visuel des parties visibles et accessibles :

- recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois;
- examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.);
- examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.);
- recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation. NOTE 1

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maconneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites.

K - Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et

R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

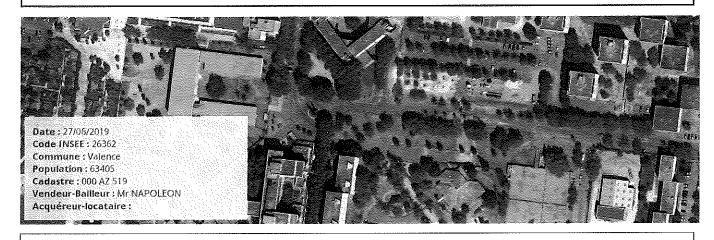
NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.
NOTA 3 le présent rapport est établit par une personne dont les compétences sont certifiées par QUALIXPERT 17 rue Borel 71100 CASTRES

L – Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 07/06/2019 et valable jusqu'au 06/12/2019.

Fait en nos locaux, le 27/06/2019 Nom et prénom de l'opérateur : MORENO Flavien Signature de l'opérateur

ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS 7 RUE FRÉDÉRIC CHOPIN 26000 VALENCE AZ 66



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon: NIVEAU 1

O BASIAS, O BASOL, O ICPE

SEISME: NIVEAU 3

RISQUES POTENTIELS DE LA COMMUNE

RISQUES NATURELS (1)

RISQUES MINIERS (I)

RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Inondation Séisme

Aucun

Risque industriel Rupture de barrage Transport de marchandises dangereuses

(1) Ruques potentiel concernant la COMMUNE. (2) BASOL » BAse de données de pallution des SOLs. (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services (4) ICPE » Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PSS sud	08/01/1979
Inondation (Par une crue torrentielle ou à montée rapide de co)	Approuvé	PPR - Valence	26/01/2016

CONCLUSIONS

Inondation: Non concerné

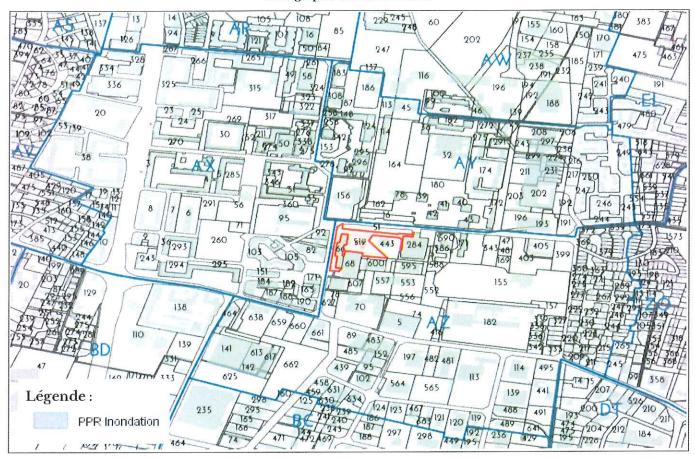
Atlas de Zone Inondable

	Nom de l'AZI	Date
n/a		

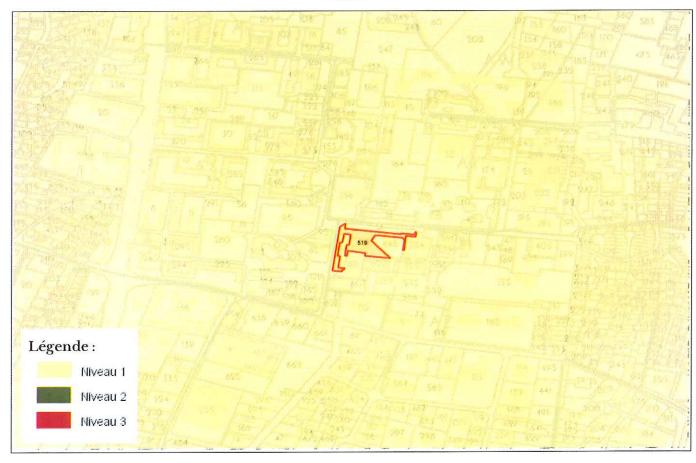
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Séisme	17/04/1984	17/04/1984	16/07/1984	10/08/1984
Séisme	19/04/1984	19/04/1984	16/07/1984	10/08/1984
lnondations et coulées de boue	09/09/1993	10/09/1993	11/10/1993	12/10/1993
lnondations et coulées de boue	28/08/2003	29/08/2003	03/12/2003	20/12/2003
lnondations et coulées de boue	04/09/2008	04/09/2008	07/10/2008	10/10/2008

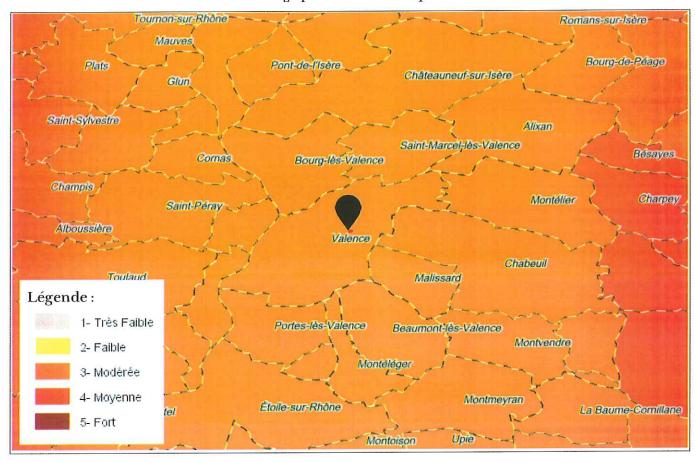
Cartographie des inondations



Radon



Cartographie des zones sismiques





Etat des risques et pollutions aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués

Cet etat est eta	bii sur la base	e des information	ons mises a disposition	n par arrêté préfectoral			
	N°	2011102-0015		du 12 avril 2011	Mis à jour le		
2. Adresse	IV.	2011102-0015)	code postal ou Insee	commune		
. Adresse	7 D	Rue Frédéric Chor	ain	26000		ence	
ituation de l'im			NAME OF TAXABLE PARTY.	ques naturels (PPRN)			
	The Real Property lies and the least of the	périmètre d'un P		ques nacareis (r r m)	Oui	Non	X
	rescrit	permette d'arri	anticipé	approuvé	date		
		en considération	47	approuve			
oui, les lisques	inondation		crue torrentielle	remontée de	nanne	avalanches	
	cyclone		mouvements de terrain		The state of the s	feux de forêt	
	séisme		volcan		autres		
extraits o				permettant la localisation de l'imr		pris en compte	
> L'immeuble est	concerné par	des prescription	s de travaux dans le rè	glement du PPRN	Oui	Non	
Si oui , les travaux	c prescrits ont	été réalisés			Oui	Non	
Situation de l'im	meuble au re	egard d'un plan	de prévention des ris	ques miniers (PPRM)		17 ST 15 ST	
> L'immeuble est	situé dans le	périmètre d'un P	PR M		Oui	Non	X
p	rescrit		anticipé	approuvé	date		
Si oui, les risques	naturels pris	en considération	sont liés à :				
		mouvemen	nts de terrain	autres	S		
extraits o	des document	ts de référence jo	ints au présent état et	permettant la localisation de l'imr	meuble au regard des risques	pris en compte	
> L'immeuble est	concerné par	des prescriptions	s de travaux dans le rè	glement du PPRM	Oui	Non	
> L'immeuble est Si oui, les travaux		1 1	s de travaux dans le rè	glement du PPRM	Oui Oui	Non Non	
Si oui, les travaux	prescrits ont	été réalisés		glement du PPRM ques technologiques (PPRT)			
Si oui, les travaux Situation de l'imi	prescrits ont meuble au re	été réalisés egard d'un plan		ques technologiques (PPRT)			X
Si oui, les travaux Situation de l'imi > L'immeuble est	prescrits ont meuble au re situé dans le	été réalisés egard d'un plan périmètre d'un P	de prévention des ris PR T prescrit et non e	ques technologiques (PPRT)	Oui	Non	X
Si oui , les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui , les risques	prescrits ont meuble au re situé dans le	été réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid	de prévention des ris PR T prescrit et non e	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à :	Oui	Non	X
Si oui , les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui , les risques	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique	été réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid	de prévention des ris PR T prescrit et non e lération dans l'arrêté de effet thermique	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à :	Oui	Non	×
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques e	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le	été réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P	de prévention des ris PR T prescrit et non e lération dans l'arrêté d effet thermique PR T approuvé	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à :	Oui Oui e surpression Oui	Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques e > L'immeuble est	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de	été réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en comp	Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques e > L'immeuble est > L'immeuble est	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de	été réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de	de prévention des ris PR T prescrit et non e lération dans l'arrêté d effet thermique PR T approuvé	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de	Oui Oui e surpression Oui	Non Non te:	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques e > L'immeuble est L'immeuble est L'immeuble est	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d	eté réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriation de prescription	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au rej	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en comp	Non Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques e > L'immeuble est L'immeuble est L'immeuble est sit Si la transaction	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un	eté réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriatio de prescription n logement, les te	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en comp Oui Oui Oui	Non Non Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques > L'immeuble est > L'immeuble est L'immeuble est sit Si la transaction Si la transaction	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne	eté réalisés egard d'un plan périmètre d'un P des pris en consid périmètre d'un P des documents de deur d'expropriation logement, les te pas un logement	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont éte nt, l'information sur le	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au rej	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en comp Oui Oui Oui Oui oui	Non Non Non Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'imi > L'immeuble est Si oui, les risques > L'immeuble est > L'immeuble est L'immeuble est sit Si la transaction est exposé ainsi que	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne	eté réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriatio de prescription n logement, les tre e pas un logement té, probabilité et	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont éte nt, l'information sur le	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg é réalisés type de risques auxquels l'immeu	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en comp Oui Oui Oui Oui oui	Non Non Non Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques e> L'immeuble est L'immeuble est L'immeuble est sit Si la transaction si la transaction est exposé ainsi q Situation de l'im	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re	egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriatio de prescription n logement, les tr e pas un logeme té, probabilité et egard du zonage	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont éte nt, l'information sur le cinétique, est jointe à le sismique règlement	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg é réalisés type de risques auxquels l'immeu	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en comp Oui Oui Oui Oui oui	Non Non Non Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques > L'immeuble est L'immeuble est L'immeuble est si Si la transaction est exposé ainsi q Situation de l'im L'immeuble se sit L'immeuble se sit	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re ue dans une concerne	eté réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriation le prescription logement, les te pas un logeme té, probabilité et egard du zonage commune de sisn	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont été nt, l'information sur le cinétique, est jointe à le sismique règlements nicité classée en	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg é réalisés type de risques auxquels l'immeu l'acte de vente ou au contrat de lo aire zone 3 X	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en comp Oui Oui Oui Oui oui oui zone 4	Non Non Non Non Non Non Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques > L'immeuble est > L'immeuble est L'immeuble est si Si la transaction est exposé ainsi q Situation de l'im L'immeuble se sit zo trés f	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re une dans une concer faible	egard d'un plan périmètre d'un Pues pris en considues pris en considues périmètre d'un Pues documents de le prescription pagement, les tre pas un logement é, probabilité et le gard du zonage commune de sisn	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont éte nt, l'information sur le cinétique, est jointe à le sismique règlements nicité classée en	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg é réalisés type de risques auxquels l'immeu l'acte de vente ou au contrat de lo	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en compr Oui Oui Oui Oui oui oui cation	Non Non Non Non Non Non Non	
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques > L'immeuble est - L'immeuble est L'immeuble est Si la transaction est exposé ainsi que Situation de l'im L'immeuble se situation de l'im L'immeuble se situation de l'immeuble se situation	s prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re ue dans une co ne 1 faible ative à la poll	eté réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriation de prescription n logement, les tre e pas un logeme té, probabilité et egard du zonage commune de sism	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont éte nt, l'information sur le cinétique, est jointe à le sismique règlement inicité classée en tone 2 faible	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg é réalisés type de risques auxquels l'immeu l'acte de vente ou au contrat de lo aire zone 3 X	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en compi Oui Oui Oui Oui able Oui ocation zone 4 moyenne	Non Non Non Non Non Non Non Non Tone Some 5 Forte	×
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques e > L'immeuble est L'immeuble est L'immeuble est sit Si la transaction est exposé ainsi q Situation de l'im L'immeuble se sit zo trés f Information rela > Le terrain est sit	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re ue dans une co ne 1 faible stive à la polli tué en secteur	egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriatio de prescription n logement, les tr e pas un logeme té, probabilité et egard du zonage commune de sisn ution de sols r d'information su	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont été nt, l'information sur le cinétique, est jointe à le sismique règlement inicité classée en cone 2 faible ur les sols (SIS)	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg é réalisés type de risques auxquels l'immeu l'acte de vente ou au contrat de lo aire zone 3 X modérée	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en comp Oui Oui Oui Oui oui oui zone 4	Non Non Non Non Non Non Non Non	×
Si oui, les travaux Situation de l'im > L'immeuble est Si oui, les risques • L'immeuble est L'immeuble est L'immeuble est si Si la transaction est exposé ainsi q Situation de l'im L'immeuble se sit zo trés f Information rela > Le terrain est sit	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re ue dans une co ne 1 faible ative à la polli tué en secteur meuble au re	egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriatio de prescription n logement, les te e pas un logeme té, probabilité et egard du zonage commune de sisn ution de sols r d'information su egard du zonage	de prévention des ris PR T prescrit et non e lération dans l'arrêté d effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont éte nt, l'information sur le cinétique, est jointe à l e sismique règlement inicité classée en tone 2 faible ur les sols (SIS)	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg é réalisés type de risques auxquels l'immeu l'acte de vente ou au contrat de lo aire zone 3 X modérée	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en compre Oui Oui Oui Oui vible Oui ocation zone 4 moyenne Oui	Non	×
Si oui, les travaux Situation de l'imi > L'immeuble est Si oui, les risques > L'immeuble est > L'immeuble est L'immeuble est si Si la transaction est exposé ainsi q Situation de l'imi L'immeuble se situ zo trés f Information rela > Le terrain est sit Situation de l'imi > L'immeuble se s	s prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re ue dans une co ne 1 faible ative à la polli tué en secteur meuble au re situe dans une	eté réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriation de prescription n logement, les tr e pas un logeme té, probabilité et egard du zonage commune de sisn d'information su egard du zonage e commune à pot	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont éte nt, l'information sur le cinétique, est jointe à l esismique règlement incité classée en tone 2 faible ur les sols (SIS) e règlementaire à pot tentiel radon de niveau	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à :	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en compi Oui Oui Oui Oui able Oui ocation zone 4 moyenne	Non Non Non Non Non Non Non Non Tone Some 5 Forte	×
si oui, les travaux situation de l'imi > L'immeuble est si oui, les risques > L'immeuble est > L'immeuble est si la transaction est exposé ainsi q situation de l'imi 'immeuble se situ zo trés f information rela > Le terrain est sit situation de l'imi > L'immeuble se s	s prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re ue dans une co ne 1 faible ative à la polli tué en secteur meuble au re situe dans une	eté réalisés egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriation de prescription n logement, les tr e pas un logeme té, probabilité et egard du zonage commune de sisn d'information su egard du zonage e commune à pot	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont éte nt, l'information sur le cinétique, est jointe à le sismique règlement incité classée en cone 2 faible ur les sols (SIS) règlementaire à pot tentiel radon de niveau s par l'assurance suite	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à : effet de a localisation de l'immeuble au reg é réalisés type de risques auxquels l'immeu l'acte de vente ou au contrat de lo aire zone 3 X modérée entiel radon u 3 e à une catastrophe N/M/T*	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en compi Oui Oui Oui Oui vocation zone 4 moyenne Oui Oui	Non	×
Si oui, les travaux Situation de l'imi > L'immeuble est Si oui, les risques > L'immeuble est L'immeuble est L'immeuble est sit Si la transaction est exposé ainsi q Situation de l'imi L'immeuble se sit zo trés f Information rela > Le terrain est sit Situation de l'imi > L'immeuble se s	e prescrits ont meuble au re situé dans le technologique effet toxique situé dans le Extraits de situé en secte tué en zone d concerne un ne concerne que leur gravit meuble au re ue dans une co ten 1 faible situé en secteur meuble au re situé en secteur meuble au re situé en secteur meuble au re situé en secteur	egard d'un plan périmètre d'un P ues pris en consid périmètre d'un P es documents de eur d'expropriatio de prescription n logement, les tr e pas un logeme té, probabilité et egard du zonage commune de sisn d'ution de sols r d'information su egard du zonage e commune à pot stres indemnisés	de prévention des ris PR T prescrit et non e dération dans l'arrêté de effet thermique PR T approuvé référence permettant la on ou de délaissement ravaux prescrits ont été nt, l'information sur le cinétique, est jointe à le esismique règlements nicité classée en tone 2 faible ur les sols (SIS) e règlementaire à pot tentiel radon de niveau s par l'assurance suite * catastrophe na	ques technologiques (PPRT) ncore approuvé e prescription sont liés à :	Oui Oui e surpression Oui gard des risques pris en compi Oui Oui Oui Oui vocation zone 4 moyenne Oui Oui	Non	×

Modèle Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnnement MTES / DGPR juillet 2018

27/06/2019 / Valence

Mr NAPOLEON

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		
	Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)	
Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Préfecture : Drôme	Déclaration de sinistres indemnisés		
application du IV de l'article	L 125-5 du Code l'environnement		
	Adresse de l'immeuble		
Commune			
VALENCE			
	Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe		
vrêtés de reconnaissance de l'état de	Cochez les cases OUI ou NON		
atastrophes au profit de la commune	si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements		
rempête	Arrêté en date du 18/11/1982 O Qui O Non		
iélsme	Arrêté en date du 16/07/1984 O Oui O Non		
iélsme	Arrêté en date du 16/07/1984 O Oui O Non		
nondations et coulées de boue	Arrêté en date du 11/10/1993 O Oui O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/12/2003 O Oul O Non		
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 07/10/2008 O Oui O Non		
**************************************	Nom et visa du vendeur ou du bailleur		
itabli le :	North et Alsa da Aeureor on an painear		
	Visa de l'acquéreur ou du locataire		

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

En cliquant sur le lien suivant vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

http://www.info-risques.com/short/ **DRRDW**

Limite de notre mission:

Notre mission porte sur les parties visibles et accessibles, sans démontage ni manipulation de mobilier. Le fonctionnement des éléments reliés aux réseaux électricité, gaz et eau, ne sera vérifié que s'ils sont alimentés et accessibles le jour de la visite. Réserves générales opposables aux destinataires de l'acte :

Les réserves ne pourront être levées que par avenant technique et financier. Les réserves sont prévues et autorisées par les normes professionnelles de référence dans le cadre du diagnostic non ou peu destructifs (ne portant pas atteinte substantiellement à l'intégrité du bien).

Faute de mention contraire dans le corps du présent rapport (avant ou en appui d'une démolition par exemple), n'ont pas été visités ou vérifiés :

- les immeubles occultés ou condamnés, combles perdus ; vide sanitaires non accessibles ou dont l'espace est insuffisant pour y évoluer, puits de jour, locaux d'accès réservé (local technique EDF/GDF, ICPE, cabine d'ascenseur, dépôts d'hydrocarbures et explosifs, etc.) ;
- les ouvrages ou parties d'ouvrages situés à une hauteur supérieure à 3 mètres faute de mise à disposition de nacelle ou d'équipement spécial comme requis à la commande), débordements de toitures, bas de pentes et sablières, éléments de structures et ossatures sous isolations synthétiques de type laine de verre ; clapets coupe-feu (sur document uniquement), les parties encombrées d'objets lourds dont le déplacement était à la charge préalable du donneur d'ordre, etc.
- les éléments encastrés, enterrés, cachés, conduites et canalisations non directement accessibles, poutres enrobées, colonnes et gaines techniques non démontables, faces cachées par des revêtements de tous types en position verticale ou horizontale et mobilier, âmes, etc ;
- la sous face des revêtements contribuant à la fonction clos, couvert et étanchéité.

Certaines situations ont pu justifier de sondages ponctuels plus importants, à la discrétion du technicien, qui ne sauraient engager la responsabilité de notre société (enlèvement ponctuel de matière ou de revêtement, poinçonnement, bûchage), notamment en cas de prélèvement pour identification de risques.

Notre constat est visuel et apparent, apprécié sur des critères objectifs correspondant à des caractéristiques techniques qui sont définies par décrets ou guides de mises en sécurité.. Electricité, réseau et branchement : nos diligences ont été effectuées selon le guide de mise en sécurité de l'installation électrique Promotelec sous le patronage du ministère de l'urbanisme et du logement, référencé dans la circulaire du 13 Décembre 1982. La mise en sécurité n'est pas à confondre avec une mise en conformité à la norme NF C 15-100.

Ce rapport et les informations qu'il contient sont, de façon restrictive, le reflet des observations visuelles de l'expert qui a visité le bâtiment. Ce présent document ne peut également être assimilé à une étude d'exécution, et ne peut engager notre responsabilité s'il est utilisé comme dossier de consultation d'entreprises. Un diagnostic ne constitue pas une mission de maîtrise d'œuvre. Les questions d'ordre administratif, légal ou réglementaire, ne relèvent pas de la responsabilité de l'expert.

CERTIFICATION DE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER



Décerné à :

M. MORENO Flavien sous le numéro : C041-SE05-2016

DOMAINE (S) CONCERNE (S)	VALIDITE
DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (SANS MENTION)	Du 27/09/2016 Au 26/09/2021
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS INTERIEURES DE GAZ	Du 30/05/2016 Au 29/05/2021
DIAGNOSTIC DE L'ETAT DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION	Du 30/05/2016 Au 29/05/2021
DIAGNOSTIC CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB	Du 30/05/2016 Au 29/05/2021
DIAGNOSTIC DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITES CONTENANT DE L'AMIANTE DANS LES IMMEUBLES BATIS	Du 30/05/2016 Au 29/05/2021
DIAGNOSTIC ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES (METROPOLE)	Du 27/09/2016 Au 26/09/2021

Les compétences répondent aux exigences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

* Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011; Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des organismes de personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification des organismes de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011; Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011; Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par les arrêtés des 15 décembre 2009 et 15 décembre 2011; Arrêté du 10 aout 2015 définissant les critères de certification modifié par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.

Délivré à Thionville, le 27/09/2016
Pour QUALIT'COMPETENCES
Larouz Soufian, Responsable certification



QUALITY CONSISTENCES

The fact the configuration of the configuration of

Saint Honoré Audit et sa marque Qualit'Compétences est accrédité sous le numéro **4-0569** Portée disponible sur www.cofrac.fr

Qualit'Compétences : 91 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE 75008 PARIS SIRET №: 78897354300010 - Code NAF : 8559A -

Tél: 01 84 16 78 62 - Fax: 03 82 83 38 07 - mail: contact@qualitcompetences.fr

<u>Attestation d'Assurance</u> "Responsabilité Civile Professionnelle"



Nous soussignés, ALLIANZ - Compagnie d'Assurances dont le siège social est situé 1, Cours Michelet – CS 30051 – 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, attestons par la présente que la Société :

MORENO ALEX/JEAN LEMAZEL - 07460 - BANNE

est titulaire d'un contrat Allianz Responsabilité Civile Activités de Services souscrit auprès d'elle sous le n° **55994262**, ayant pris effet le **01/01/2016**.

Ce contrat a pour objet de:

- satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n° 2005 655 du 8 juin 2005 et son décret d'application n° 2006 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R 271- 1 à R 212- 4 et L 271- 4 à L 271-6 du Code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents;
- garantir l'Assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle qu'il peut encourir à l'égard d'autrui du fait des activités, telles que déclarées aux Dispositions Particulières, à savoir :

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER:

Dossier technique amiante

Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante,

Diagnosticamiante avant/après travaux ou démolition

Etat des risques naturels, miniers et technologiques (ENRMT)

Loi BOUTIN,

Loi CARREZ,

Etat intérieur de l'installation d'électricité et de gaz

Contrat des risques d'exposition au plomb (CREP)

Diagnostic de performance énergétique

Prêt conventionné: normes de surface et d'habitabilité, prêt à taux zéro

Calcul des millièmes et tantièmes de propriété

Etat descriptif de division

Etatsdeslieuxlocatifs

LoiSRU

Sécurité piscine

Certificat de décence

Diagnostic termites

La présente attestation est valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 sous réserve du paiement de la cotisation. Le

présent document, établi par Allianz, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat.

Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz au-delà des conditions et limites du contratauque lilse réfère.

Les exceptions de garanties opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliations, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...)

Touteadjonctionautre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite. Fait à Bordeaux le

11/12/2018

Pour Allianz

Allianz IARD
Direction Opérations Entreprises
5 d'Enlanade Charles de Gaulle
33081 BORDEAUX Cedex